

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1954

5 juillet 2016

SOMMAIRE

ACFD, Association des Cadres Fonctionnaires de la Douane (A.C.F.D.), a.s.b.l.	93769	Easunlux S.A.	93753
Amply	93746	Fineural International S.A.	93756
Banco Bradesco Europa S.A.	93763	Flystar S.à r.l.	93756
BIA S.A.	93761	Fortrust Accountants	93758
Blue Indigo Sarl	93762	GG Global Environmental (GP)	93766
Brocade Communications Luxembourg Holdings S.à r.l.	93764	GMT Connect S.à r.l.	93766
Built Stone Properties S.A.	93763	Golding Buyout Europe 2011 SICAV-FIS ...	93764
Camso International S.à r.l.	93775	Golding Infrastructure 2013 SICAV-FIS ...	93764
CARNAC S.à r.l.	93758	Golding Investments V S.A.	93765
Catinfran S.A.	93758	Golding Mezzanine SICAV-FIS V	93765
Catinfran S.A.	93759	Grace Lodge Care Holdings S.à r.l.	93765
CDE	93759	Hauts de Neuville S.A.	93767
CEHTRA - Consultancy for Environmental and Human Toxicology and Risk Assessment S.A.	93759	IK Investment Partners S.à r.l.	93767
Chine Invest S.à r.l.	93760	Imrose S.A.	93792
Cialo Real Estate S.A.	93753	Indigo	93792
Circle K Asia	93761	Juno Properties S.à r.l.	93768
Citruz Midco S.à r.l.	93761	Katla Fund	93768
Citruz Prop1 S.à r.l.	93760	Keter S.A.	93768
Cleavon S.à r.l.	93760	Largam S.A.	93752
Coeptis.Solutions	93760	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l.	93792
CoriFinance S.A.	93759	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l.	93792
Culligan International S.à r.l.	93759	OMWEST Spf S.A.	93753
		Sixteen Marigold S.à r.l.	93784
		TB Finance Sarl	93753
		X-Rite Holdings S.à r.l.	93772

Amply, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 203.992.

—
In the year two thousand and sixteen, on twelfth day of April,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Amply, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 9 February 2016, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203992 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 2.00 p.m. by Sophie Wegmann, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Doris Soedjede, private employee with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sophie Wegmann, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of fifty-eight thousand one hundred euro (EUR 58,100.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand nine hundred euro (EUR 41,900.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

2 To issue five thousand eight hundred nineteen (5,819) new class A ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class B ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class C ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class D ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class E ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class F ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class G ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class H ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class I ordinary shares and five thousand eight hundred nine (5,809) new class J ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for:

(i) three thousand three hundred eighteen (3,318) new class A ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) new class B ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) new class C ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) new class D ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) new class E ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) new class F ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) new class G ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) new class H ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) new class I ordinary shares and three thousand three hundred eleven (3,311) new class J ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of forty-five million six hundred thirteen thousand eight hundred eight euro (EUR 45,613,808.-) by AXA LBO FUND V CORE FPCI and to accept full payment in cash for these new shares; and

(ii) two thousand five hundred one (2,501) new class A ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class B ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class C ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class D ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class E ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class F ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class G ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class H ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class I ordinary shares and two thousand four hundred ninety-eight (2,498) new class J ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty-four million four hundred ten thousand four hundred sixteen euro (EUR 34,410,416.-) by AXA LBO FUND V SUPPLEMENTARY FPCI and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To increase the authorised corporate capital by an amount of four hundred fifty million euro (EUR 450,000,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred fifty million euro (EUR 350,000,000.-) to eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-), divided into eighty million (80,000,000) class A ordinary shares, eighty million (80,000,000) class B ordinary shares, eighty million (80,000,000) class C ordinary shares, eighty million (80,000,000) class D ordinary shares, eighty million (80,000,000) class E ordinary shares, eighty million (80,000,000) class F ordinary shares, eighty million (80,000,000) class G ordinary shares, eighty million (80,000,000) class H ordinary shares, eighty million (80,000,000) class I ordinary shares and eighty million (80,000,000) class J ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR

1.-) per share, and to authorise the board of directors to increase the subscribed capital within the limit of the renewed and increased authorised capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders increasing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or several times.

5 To amend the first paragraph of article 5 and article 7.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items of the agenda.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, after having been signed by the proxyholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-eight thousand one hundred euro (EUR 58,100.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand nine hundred euro (EUR 41,900.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue five thousand eight hundred nineteen (5,819) new class A ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class B ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class C ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class D ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class E ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class F ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class G ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class H ordinary shares, five thousand eight hundred nine (5,809) new class I ordinary shares and five thousand eight hundred nine (5,809) new class J ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) AXA LBO FUND V CORE FPCI, a fonds professionnel de capital investissement represented by ARDIAN France S.A., a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris (the "Subscriber 1"), represented by Sophie Wegmann, by virtue of a proxy given on April 2016, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 1 declared to subscribe for three thousand three hundred eighteen (3,318) class A ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) class B ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) class C ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) class D ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) class E ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) class F ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) class G ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) class H ordinary shares, three thousand three hundred eleven (3,311) class I ordinary shares and three thousand three hundred eleven (3,311) class J ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of forty-five million six hundred thirteen thousand eight hundred eight euro (EUR 45,613,808.-) and to fully pay up these new shares in cash.

(ii) AXA LBO FUND V SUPPLEMENTARY FPCI, a fonds professionnel de capital investissement represented by ARDIAN France S.A., a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris (the "Subscriber 2"), represented by Sophie Wegmann, by virtue of a proxy given on April 2016, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 2 declared to subscribe for two thousand five hundred one (2,501) class A ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class B ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class C ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class D ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class E ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class F ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class G ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class H ordinary shares, two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class I ordinary shares and two thousand four hundred ninety-eight (2,498) class J ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of thirty-four million four hundred ten thousand four hundred sixteen euro (EUR 34,410,416.-) and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of eighty million eighty-two thousand three hundred twenty-four euro (EUR 80,082,324.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares to the above mentioned subscribers.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the authorised corporate capital by an amount of four hundred fifty million euro (EUR 450,000,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred fifty million euro (EUR 350,000,000.-) to eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-), divided into eighty million (80,000,000) class A ordinary shares, eighty million (80,000,000) class B ordinary shares, eighty million (80,000,000) class C ordinary shares, eighty million (80,000,000) class D ordinary shares, eighty million (80,000,000) class E ordinary shares, eighty million (80,000,000) class F ordinary shares, eighty million (80,000,000) class G ordinary shares, eighty million (80,000,000) class H ordinary shares, eighty million (80,000,000) class I ordinary shares and eighty million (80,000,000) class J ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

The general meeting of shareholders resolved to authorise the board of directors to increase the subscribed capital within the limits of the renewed and increased authorised capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders increasing the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or several times.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 and article 7.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

The first paragraph of article 5 will from now read as follows:

“The issued capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into forty-six thousand eight hundred nineteen (46,819) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), five thousand nine hundred nine (5,909) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), five thousand nine hundred nine (5,909) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”), five thousand nine hundred nine (5,909) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”), five thousand nine hundred nine (5,909) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”), five thousand nine hundred nine (5,909) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”), five thousand nine hundred nine (5,909) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”), five thousand nine hundred nine (5,909) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”), five thousand nine hundred nine (5,909) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) and five thousand nine hundred nine (5,909) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Article 7.1 will from now read as follows:

“The authorised capital of the Company (which includes the issued capital) is set at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-), divided into eighty million (80,000,000) Class A Ordinary Shares, eighty million (80,000,000) Class B Ordinary Shares, eighty million (80,000,000) Class C Ordinary Shares, eighty million (80,000,000) Class D Ordinary Shares, eighty million (80,000,000) Class E Ordinary Shares, eighty million (80,000,000) Class F Ordinary Shares, eighty million (80,000,000) Class G Ordinary Shares, eighty million (80,000,000) Class H Ordinary Shares, eighty million (80,000,000) Class I Ordinary Shares and eighty million (80,000,000) Class J Ordinary Shares. Each authorised share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders increasing the authorised capital in the Mémorial,

Recueil C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois d'avril,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AmPLY, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 février 2016, non encore publié et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 203992 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Sophie Wegmann, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Doris Soedjede, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Sophie Wegmann, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de cinquante-huit mille cent euros (EUR 58.100,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille neuf cents euros (EUR 41.900,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-).

2 Émission de cinq mille huit cent dix-neuf (5.819) actions nouvelles de catégorie A, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie B, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie C, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie D, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie E, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie F, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie G, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie H, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie I et cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constatation de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription à et de la libération intégrale de:

(i) trois mille trois cent dix-huit (3.318) actions nouvelles de catégorie A, trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie B, trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie C, trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie D, trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie E, trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie F, trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie G, trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie H, trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie I et trois mille trois cent onze (3.311) actions nouvelles de catégorie J, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-cinq millions six cent treize mille huit cent huit euros (EUR 45.613.808,-) par AXA LBO FUND V CORE FPCI par un paiement en espèces; et

(ii) deux mille cinq cent et une (2.501) actions nouvelles de catégorie A, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie B, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie C, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie D, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie E, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie F, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie G, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie H, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie I et deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions nouvelles de catégorie J, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre millions quatre cent dix mille quatre cent seize euros (EUR 34.410.416,-) par AXA LBO FUND V SUPPLEMENTARY FPCI par un paiement en espèces.

4 Augmentation du capital autorisé d'un montant de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante millions d'euros (EUR 350.000.000,-) à huit cents millions d'euros (EUR 800.000.000,-) divisé en quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie A, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie B, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie C, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie D, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie F, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie G, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie H, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie I et quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et autorisation du conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires augmentant le montant du capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en une ou plusieurs fois.

5 Modification du premier alinéa de l'article 5 et de l'article 7.1 des statuts de la Société, afin de refléter les points de l'agenda ci-dessus.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinquante-huit mille cent euros (EUR 58.100,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille neuf cents euros (EUR 41.900,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cinq mille huit cent dix-neuf (5.819) actions nouvelles de catégorie A, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie B, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie C, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie D, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie E, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie F, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie G, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie H, cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie I et cinq mille huit cent neuf (5.809) actions nouvelles de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ont ensuite comparu:

(i) AXA LBO FUND V CORE FPCI, un fonds professionnel de capital investissement représenté par ARDIAN France S.A., une société de droit français, ayant son siège social 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (le «Souscripteur 1»), représenté

par Sophie Wegmann en vertu d'une procuration donnée le avril 2016, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire trois mille trois cent dix-huit (3.318) actions de catégorie A, trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie B, trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie C, trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie D, trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie E, trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie F, trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie G, trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie H, trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie I et trois mille trois cent onze (3.311) actions de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-cinq millions six cent treize mille huit cent huit euros (EUR 45.613.808,-) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

(ii) AXA LBO FUND V SUPPLEMENTARY FPCI, un fonds professionnel de capital investissement représenté par ARDIAN France S.A., une société de droit français, ayant son siège social 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (le «Souscripteur 2»), représenté par Sophie Wegmann en vertu d'une procuration donnée le avril 2016, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire deux mille cinq cent et une (2.501) actions de catégorie A, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie B, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie C, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie D, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie E, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie F, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie G, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie H, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie I et deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre millions quatre cent dix mille quatre cent seize euros (EUR 34.410.416,-) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le montant de quatre-vingt millions quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 80.082.324,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les actions nouvelles aux souscripteurs susmentionnés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital autorisé d'un montant de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante millions d'euros (EUR 350.000.000,-) à huit cents millions d'euros (EUR 800.000.000,-) divisé en quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie A, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie B, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie C, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie D, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie E, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie F, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie G, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie H, quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie I et quatre-vingts millions (80.000.000) actions ordinaires de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires augmentant le montant du capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en une ou plusieurs fois.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 et l'article 7.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Le premier alinéa de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en quarante-six mille huit cent dix-neuf (46.819) actions ordinaires de catégorie A («Actions Ordinaires de Catégorie A»), cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie B («Actions Ordinaires de Catégorie B»), cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie C («Actions Ordinaires de Catégorie C»), cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie D («Actions Ordinaires de Catégorie D»), cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie E («Actions Ordinaires de Catégorie E»), cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie F («Actions Ordinaires de Catégorie F»), cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie G («Actions Ordinaires de Catégorie G»), cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie H («Actions Ordinaires de Catégorie H»), cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie I («Actions Ordinaires de Catégorie I») et cinq mille neuf cent neuf (5.909) actions ordinaires de catégorie J («Actions Ordinaires de Catégorie J»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

L'article 7.1 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital autorisé de la Société (comprenant le capital émis) est fixé à huit cents millions d'euros (EUR 800.000.000,-) divisé en quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie A, quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie B, quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie C, quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie D, quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie E, quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie F, quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie G, quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie H, quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie I et quatre-vingts millions (80.000.000) Actions Ordinaires de Catégorie J. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires augmentant le montant du capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, D. SOEDJEDE, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12130. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095006/388.

(160065425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Largam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 7, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 134.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LARGAM S.A.

Référence de publication: 2016095364/10.

(160065049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

OMWEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.756.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016095442/9.
(160065346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

TB Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 170.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016095591/10.
(160064793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Cialo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 125.220.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099497/18.

(160070131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Easunlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 176.116.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of March.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Easunlux S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.116 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of notary Carlo Wersandt, residing in Luxembourg, on 15 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 May 2013 under number 1200. The articles of association have been amended pursuant to a deed of notary March Loesch, on 29 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 December 2015 under number 3273.

The meeting opened at 7.31 p.m. with Me Michael Jonas in the chair.

The chairman designated Me Marine Krief as secretary.

The meeting elects Me Caroline Halembert as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and thus waive any convening formalities.

III. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the following agenda:

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Specification of the distribution rights of the twenty-eight thousand nine hundred eighteen (28,918) founder shares held by IEE Management S.C. in the Company by entitling to an equivalent amount, gross of tax, equal to the return generated by a participation of three per cent (3%) (based on IEE's share capital as at 31 March 2016) of IEE S.A., a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at L-6468 Echternach, Zone Industrielle (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 134858 ("IEE"), which may be adjusted from time to time according to a change of the share capital of IEE, if any.

2. Subsequent amendment of article six point five (6.5) of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders after deliberation unanimously took, and required the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to specify the economic rights of the twenty-eight thousand nine hundred eighteen (28,918) founder shares held by IEE Management S.C. in the Company by entitling to an equivalent amount, gross of tax, equal to the return generated by a participation of three per cent (3%) (based on IEE's share capital as at 31 March 2016) of IEE, which may be adjusted from time to time according to a change of the share capital of IEE, if any.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to subsequently amend article six point five (6.5) of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **6.5.** The Company has issued founder shares (parts bénéficiaires) in accordance with article 37 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The founder shares shall have no voting rights and may not be transferred without the consent of the general meeting of Shareholders. Each founder share entitles its holders to participate together in distributions, capital reductions, redemptions or liquidation proceeds by the Company under any form. For the purpose of the distribution rights of the founder shares, the founder shares shall entitle their holders to receive an equivalent amount, gross of tax, equal to the return generated by a participation of three per cent (3%) (based on IEE's share capital as at 31 March 2016) of IEE S.A., a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at L-6468 Echternach, Zone Industrielle (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 134858 ("IEE"). The proportion of the return may be adjusted from time to time according to a change of the share capital of IEE, if any.

Unless previously cancelled or redeemed, the founder shares shall be mandatorily redeemed by the Company on 25 December 2020 in accordance with the provisions of an agreement which may exist from time to time between the shareholders of the Company.”

There being no further business, the meeting is closed at 7.45 p.m..

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follow the French translation of the foregoing text:

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Easunlux S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.116 (ci-après la «Société»), constituée selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1200 en date du 22 mai 2013. Les statuts ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par Maître Marc Loesch, en date du 29 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3273 en date du 5 décembre 2015.

L'assemblée a été ouverte à 19.31 heures sous la présidence de Maître Michael Jonas.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Marine Krief.

L'assemblée a élu comme scrutateur Maître Caroline Halembert.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que leur nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. En vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée générale, il a donc été fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Précision relative aux droits de distribution des vingt-huit mille neuf cent dix-huit (28.918) parts bénéficiaires détenues par IEE Management S.C. dans la Société donnant droit à un montant équivalent, brut d'impôt, égal au rendement généré par une participation de trois pour cent (3%) (sur la base du capital social de IEE au 31 mars 2016) de IEE S.A., une société organisée sous selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg comme société anonyme, ayant son siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 134.858 («IEE»), lequel peut être ajusté de temps en temps en fonction d'un changement dans le capital social, le cas échéant.

2. Modification subséquente de l'article six point cinq (6.5) des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de préciser les droits de distribution des vingt-huit mille neuf cent dix-huit (28.918) parts bénéficiaires détenues par IEE Management S.C. dans la Société donnant droit à un montant équivalent, brut d'impôt, égal au rendement généré par une participation de trois pour cent (3%) (sur la base du capital social de IEE au 31 mars 2016) de IEE S.A., lequel peut être ajusté de temps en temps en fonction d'un changement dans le capital social, le cas échéant.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide subséquemment de modifier l'article six point cinq (6.5) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.5.** La Société a émis des parts bénéficiaires conformément à l'article 37 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Les parts bénéficiaires ne disposent d'aucun droit de vote et ne peuvent être transférées sans l'accord de l'assemblée générale des actionnaires. Chaque part bénéficiaire permet à son détenteur de participer aux distributions, réductions du capital social, rachats ou procédures de liquidation de la Société sous quelque forme que ce soit dans la même proportion qu'un détenteur d'une Action. Pour les droits de distribution des parts bénéficiaires, elles donnent droit à leur détenteur de

recevoir un montant équivalent brut d'impôt, égal au rendement généré par une participation de trois pour cent (3%) (sur la base du capital social de IEE au 31 mars 2016) de IEE S.A., une société organisée sous selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg comme société anonyme, ayant son siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 134.858 («IEE»). La proportion du rendement peut être ajustée de temps en temps en fonction d'un changement dans le capital social de IEE, le cas échéant.

A moins qu'elles n'aient été antérieurement annulées ou rachetées, les parts bénéficiaires seront obligatoirement rachetées par la Société le 25 décembre 2020 conformément aux dispositions d'un contrat qui peut exister de temps en temps entre les actionnaires et la Société.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19.45 heures.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. A la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Krief, C. Halembert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 avril 2016. GAC/2016/2628. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099548/156.

(160070456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Fineural International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.959.

Par décision du conseil d'administration tenu le 15 avril 2016, Monsieur François MEUNIER, né le 4 juillet 1973 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté avec effet au 15 avril 2016 au conseil d'administration en remplacement de Madame Nathalie LETT, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31.12.2016.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Pour: Fineural International S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016099596/17.

(160070518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Flystar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 17, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 105.161.

L'an deux mille seize,

le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Maurice BLAJMAN, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1741 Luxembourg, 17, rue de Hollerich.

représenté par Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 15 janvier 2016,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée FLYSTARS S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 17, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105161.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 15 avril 2005.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière.

De plus, la société a pour l'objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

La société a en outre pour objet la détention et l'exploitation par voie de location et de toute autre manière d'aéronefs civils de toutes sortes sans jamais entrer dans le domaine de l'aviation commerciale et/ou dans le transport public.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant Monsieur Lionel CHOUARD et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Maurice BLAJMAN est dorénavant gérant unique de la société. Il pourra valablement engager la société par sa signature individuelle.

Aux fins de modification au registre de commerce et des sociétés il est à noter la nouvelle adresse de l'associé-gérant Monsieur Maurice BLAJMAN, à L- 1741 Luxembourg, 17, rue de Hollerich.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2016. Relation: GAC/2016/3150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099599/62.

(160070189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Fortrust Accountants, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.470.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de l'actionnaire de la société, tenue en date du 12 avril 2016, que

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 1 (un) à 3 (trois).

L'assemblée a pris note de la nomination de:

Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement au 25C boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat

Madame Sandrine Froehlinger, née le 25 mars 1981 à Hayange (France), demeurant professionnellement au 25C boulevard Royal L-2449 Luxembourg, employée privée, au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Leur mandat respectif prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016099600/21.

(160070975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

CARNAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 152.742.

—
EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2016 que:

Décision a été prise de révoquer Madame Maryne LOMBARDINI de ses fonctions de gérante administrative de la société avec effet au 1^{er} mai 2016.

Décision a été prise de confirmer Monsieur Alexandre FRAZIS dans ses fonctions de gérant technique de la société avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2016099483/15.

(160070576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Catinfran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 174.211.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099484/19.

(160070205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Catinfran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 174.211.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099485/11.

(160070205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

CDE, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 21.962.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099488/11.

(160070176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

CEHTRA - Consultancy for Environmental and Human Toxicology and Risk Assessment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 92.844.

Il est à noter que le siège social des administrateurs Management S.à r.l. Manager S.à r.l. et Director S.à r.l. a été transféré au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Il est à noter que le siège social du Commissaire aux comptes Luxfiducia S.à r.l. a été transféré au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099489/12.

(160070948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.911.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil de gérance de la Société le 22 avril 2016

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Culligan International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016099475/14.

(160070249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

CoriFinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 104.797.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099468/11.

(160070292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Cleavon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.455.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 14 janvier 2016 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Cleavon S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B 114 455 ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 mars 2016, et;

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B 139.859, et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016099457/16.

(160070632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Coeptis.Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.975.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016099461/10.

(160070749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Citruz Prop1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.059.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 27 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016099451/16.

(160070433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Chine Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 171.360,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.339.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 13 avril 2016

Monsieur Mottin Nicolas, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été révoqué de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- 2C2I S.A. (gérant);
- Sylviane BOUYER (gérant), et,
- Darina KOPRIVTCHINA (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chine Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2016099448/17.

(160070804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Circle K Asia, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.643.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Couche-Tard Brands and Financing, société à responsabilité limitée, l'Associé Unique de la Société en date du 25 mars 2016 que:

- l'Associé Unique présente, examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs existants et passifs à l'Associé Unique ainsi que du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée avec effet au 27 mars 2016;
- l'Associé Unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation, au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg à compter 27 mars 2016.

Le 27 avril 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016099449/21.

(160070593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Citruz Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.057.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 27 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016099450/16.

(160070430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

BIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.879.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2016

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2016:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2016:

1. Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n° 287

2. Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n° 287

3. Monsieur Freddy Ramon, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n° 287

A été réélu en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2016: Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2016099432/17.

(160070953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Blue Indigo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.969.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le quinze avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1) La société anonyme «ARTEM», établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer, associée détenant 50 parts sociales, constituée aux termes d'un acte notarié en date du 20 septembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.844;

Ici représenté par son administrateur-délégué Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, ayant la capacité d'engager valablement la société par sa seule signature; et

2) La société anonyme «ALIZEE INVESTMENT», établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer, associée détenant 50 parts sociales, constituée aux termes d'un acte notarié en date du 30 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.987;

Ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, ayant la capacité d'engager valablement la société par sa seule signature;

Lesquelles comparantes dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "BLUE INDIGO SARL", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.969, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 janvier 2010, publiée au Mémorial C numéro 469 du 4 mars 2010. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "BLUE INDIGO SARL", pré-qualifiée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) chacune, entièrement libérées.

III.- Que les comparantes en leur qualité d'associées déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "BLUE INDIGO SARL".

IV.- Que les comparantes sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associées elles déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'un bilan de clôture de la société à responsabilité limitée «BLUE INDIGO SARL» a été établi.

VI.- Que les comparantes déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elles prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elles répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jamal Akdime, Miloud Akdime, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2016. Relation: EAC/2016/9131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016099434/52.

(160071296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Built Stone Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.256.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL

4, Place de Strasbourg

L-2562 Luxembourg

Référence de publication: 2016099440/13.

(160070926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Banco Bradesco Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société tenue par devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en date du 13 avril 2016, dont l'acte a été enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 avril 2016, relation GAC/2016/2995, que:

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq (5) et d'appeler aux fonctions d'administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017, les personnes ci-après qualifiées:

- Luiz Carlos TRABUCO CAPPI, banquier, né le 6 octobre 1951, à Marília, São Paulo, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Núcleo Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

- Sergio Alexandre FIGUEIREDO CLEMENTE banquier, né le 7 Juin 1959, à Conselheiro Lafaiete, M.G., Brésil, avec adresse professionnelle à Núcleo Cidade de Deus, Vila Yara, CEP 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

- Bruno D'AVILA MELO BOETGER, Banquier, né le 17 juin 1967 à Rio de Janeiro, R.J., Brésil, avec adresse professionnelle à Núcleo Cidade de Deus, Vila Yara, CEP 06029-900, Osasco, S.P., Brésil;

- Marcelo Custodio CABRAL, Banquier, né le 02 mai 1961, à São Paulo, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à 110 Bishopsgate, Salesforce Tower, 25th Floor, London, EC2N 4AY, Grande-Bretagne;

- Marlene MORÁN MILLAN, Banquière, née le 14 septembre 1963 à São Paulo, SP, Brésil, avec adresse professionnelle à Núcleo Cidade de Deus, Vila Yara, CEP 06029-900, Osasco, SP, Brésil.

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Luiz Carlos TRABUCO CAPPI, pré-qualifié, et aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration, Sergio Alexandre FIGUEIREDO CLEMENTE, pré-qualifié.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 avril 2016.

Pour la société

16, route de Mondorf

L-5552 Remich

Me Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2016099422/33.

(160070155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Brocade Communications Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.991.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que les adresses des gérants mentionnés ci-dessous sont désormais les suivantes:

Monsieur Thomas Martin GEMETTI, réside actuellement au 13115 Villanova Road, Saratoga, Californie 95070, USA.

Monsieur Kevin MCKENNA, réside actuellement Louis Yung 41, CH-1290 Versoix (GE), Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Pour BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016099418/15.

(160070170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Golding Buyout Europe 2011 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.839.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 13. April 2016

Die Generalversammlung wählt einstimmig die Verwaltungsratsmitglieder Silvan Trachsler (Vorsitzender), beruflich ansässig in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Jeremy Golding, beruflich ansässig in Möhlstraße 7, D-81675 München und Hans-Joachim Rosteck, beruflich ansässig in Killebösch 41, L-5444 Schengen, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2022 wieder.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer Pricewaterhouse-Coopers Société coopérative mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2016 endet.

Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Luxembourg, den 27. April 2016.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016099613/20.

(160070709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Golding Infrastructure 2013 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 168.655.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 13. April 2016

Die Generalversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder Silvan Trachsler (Vorsitzender), beruflich ansässig in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Jeremy Golding, beruflich ansässig in Möhlstraße 7, D-81675 München und Hans-Joachim Rosteck, beruflich ansässig in Killebösch 41, L-5444 Schengen, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2022 wieder.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2016 endet.

Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Luxembourg, den 27. April 2016.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016099614/20.

(160070708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Golding Investments V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 157.216.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 13. April 2016

Die Generalversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder Silvan Trachsler (Vorsitzender), beruflich ansässig in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Hans-Joachim Rosteck, beruflich ansässig in Killebösch 41, L-5444 Schengen und Jeremy Golding, beruflich ansässig in Möhlstraße 7, D-81675 München, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2022 wieder.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer Pricewater-houseCoopers, Société coopérative mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2016 endet.

Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Luxemburg, den 27. April 2016.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016099615/19.

(160070711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Golding Mezzanine SICAV-FIS V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 155.521.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 13. April 2016

Die Generalversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder der Silvan Trachsler (Vorsitzender), beruflich ansässig in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Hans-Joachim Rosteck, beruflich ansässig in Killebösch 41, L-5444 Schengen und Jeremy Golding, beruflich ansässig in Möhlstraße 7, D-81675 München, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2022 wieder.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer Pricewater-houseCoopers Société coopérative mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2016 endet.

Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Luxemburg, den 27. April 2016.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016099616/19.

(160070710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.349.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 avril 2016

En date du 4 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 4 avril 2016;

- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, États-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 4500, Dorr Street, 43615-4040 Toledo, Ohio, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 4 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Grace Lodge Care Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016099617/23.

(160070354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

GG Global Environmental (GP), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 200.068.

Par une lettre en date du 5 avril 2016, Monsieur Pascal Wynen a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 5 avril 2016.

Il résulte de cette démission que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Jørn Jacobsen, gérant du conseil de gérance; et
- Monsieur Bjørn Køgetvedt, gérant du conseil de gérance

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

GG Global Environmental (GP)

Un mandataire

Référence de publication: 2016099627/16.

(160070199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

GMT Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.987.

Il est porté à la connaissance du public que la répartition des parts sociales formant le capital social de la société est la suivante à compter du 23 décembre 2015:

- 668.174 parts de catégorie A détenues par GMT Communications Partners III, L.P., une société en commandite de droit d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro LP11269, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité GMT III, General Partner L.P., une société en commandite de droit écossais, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Ecosse (Registrar of Companies for Scotland) sous le numéro SL005734;

- 74.477 parts de catégorie A détenues par GMT Communications Partners III - A L.P., une société en commandite de droit d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro LP12662, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité GMT III, General Partner L.P., une société en commandite de droit écossais, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Ecosse (Registrar of Companies for Scotland) sous le numéro SL005734;

- 7.349 parts de catégorie A détenues par GMT Associates III, L.P., une société en commandite de droit d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro LP012176, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité GMT III, General Partner L.P., une société en commandite de droit écossais, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Ecosse (Registrar of Companies for Scotland) sous le numéro SL005734;

-264.289 parts de catégorie B détenues par VSS Structured Capital II, L.P., une société en commandite de droit de l'état du Delaware, ayant son principal établissement au 55 East 52nd Street, 33^e étage, New York, NY 10055, États-Unis de l'Amérique, immatriculée auprès du Département d'état du Delaware, Division des sociétés (Delaware Department of State, Division of Corporations) sous le numéro 4553697;

- 40.535 parts de catégorie B détenues par VSS Structured Capital Parallel II, L.P., une société en commandite de droit de l'état du Delaware, ayant son principal établissement au 55 East 52nd Street, 33^e étage, New York, NY 10055, États-

Unis de l'Amérique, immatriculée auprès du Département d'état du Delaware, Division des sociétés (Delaware Department of State, Division of Corporations) sous le numéro 4553505; et

- 195.176 parts de catégorie B détenues par VSS Structured Capital - Annex Fund, L.P., une société en commandite de droit de l'état du Delaware, ayant son principal établissement au 55 East 52nd Street, 33^e étage, New York, NY 10055, États-Unis de l'Amérique, immatriculée auprès du Département d'état du Delaware, Division des sociétés (Delaware Department of State, Division of Corporations) sous le numéro 5844530.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016099631/47.

(160070244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Hauts de Neuville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.359.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 11 novembre 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 11 novembre 2015 que:

1. Changement d'adresse pour l'administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Benoit SCHAUS

5, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

2. Changement d'adresse pour l'administrateur-délégué, avec effet immédiat:

Monsieur Benoit SCHAUS

5, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

3. Changement d'adresse pour l'administrateur, avec effet immédiat:

Madame Lara SCHAUS

5, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

4. Changement d'adresse pour l'administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Bertrand SCHAUS

5, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2016099651/28.

(160070613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.462,50.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales effectif au 25 avril 2016 que la société Detlef Dinsel Vermögensverwaltungs GmbH, une société valablement constituée et existant selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 117 Isestraße, 20149 Hambourg, Allemagne, et immatriculée auprès du Tribunal d'instance (Amtsgericht) d'Hambourg sous le numéro HRB 121317, a transféré à Sophia Immobiliengesellschaft mbH, une société valablement constituée et existant selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 117 Isestraße, 20149 Hambourg, Allemagne, et immatriculée auprès du Tribunal d'instance (Amtsgericht) d'Hambourg sous le numéro HRB 100041, (i) 823 parts sociales de classe F, (ii) 823 parts sociales de classe G, (iii) 823 parts sociales de classe H, et (iv) 823 parts sociales de classe I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016099699/20.

(160070214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Juno Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.000.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.592.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 15 avril 2016 que:

1) M. Grégory Giot et M. Alain Blondlet ont démissionné de leur poste de gérants de classe A de la Société avec effet au 18 avril 2016 à minuit;

2) M. Erwan Loquet, né le 12 avril 1968 à Laxou (France), et M. Christian Beaucourt, né le 31 mars 1972 à Metz (France), ayant tous deux leur adresse professionnelle au 1 Rue Jean Piret; L-2965 Luxembourg, ont été nommés gérants de classe A de la Société avec effet au 19 avril 2016, à 0.01 et ce pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 19 avril 2016 par les gérants suivants:

- M. Erwan Loquet, gérant de classe A;
- M. Christian Beaucourt gérant de classe A;
- Mme Danielle Harper, gérant de classe B; et
- M. Eric Russell, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016099722/22.

(160070620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Katla Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.002.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2016

L'Assemblée Générale renomme:

- Andri V. SIGURDSSON, Administrateur;
- Eric CHINCHON, Administrateur;
- Margret SVEINSDOTTIR, Président.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- ERNST & YOUNG.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016099730/18.

(160071293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Keter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 196.923.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 17 mars 2016 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Renouvellement du mandat de l'administrateur de classe 1 de la Société, à savoir M. Noam Ohana, né le 19 juillet 1978 à Les Lilas, France, demeurant professionnellement au 473 West End Avenue, Apt 11A, New York, NY 10024, États-Unis d'Amérique;

- Renouvellement du mandat de l'administrateur de classe 2 de la Société, à savoir M. George Bryan-Orr, né le 10 octobre 1970 à North-York, Canada, demeurant professionnellement au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Renouvellement du mandat de l'administrateur de classe 2 de la Société, à savoir M. Bertrand Party, né le 12 juin 1976 à Muret, France, demeurant professionnellement au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, à savoir Client Audit Services, une société anonyme ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société expireront chacun à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2022, qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016099733/24.

(160070922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

ACFD, Association des Cadres Fonctionnaires de la Douane (A.C.F.D.), a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 22, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg F 5.076.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2016

Ordre de jour

1. Appel nominal
2. Allocution de la présidente
3. Rapport d'activité du secrétaire
4. Discussion et approbation du rapport d'activité
5. Rapport de caisse - décharge du trésorier
6. Désignation de réviseurs de caisse pour le nouvel exercice
7. Candidatures pour le comité
8. Modification des statuts de l'association
9. Discussion libre

Ayant traité au point 8 de l'ordre de jour, les membres de l'Association des Cadres Fonctionnaires de la Douane Luxembourgeoise, réunis en Assemblée générale ordinaire, ont approuvé à la majorité des 4/5 des voix les modifications statutaires reprises ci-après:

- L'article 1^{er} est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom, Siège et But de l'Association.** L'«Association des Cadres Fonctionnaires de la Douane (A.C.F.D.), a.s.b.l.», avec siège à Luxembourg, a pour but le développement de la solidarité et la défense des intérêts professionnels de ses membres.»

- L'article 2 prend la forme suivante:

« **Art. 2. Caractère de l'Association.** Le caractère de l' A.C.F.D. est neutre sous tous les rapports. L' A.C.F.D. est une association sans but lucratif.

La durée de l' A.C.F.D. est illimitée; elle pourra être dissoute en tout temps conformément à l'article 16 des présents statuts. L'année sociale est celle du calendrier.»

- L'article 3 prend la teneur suivante:

« **Art. 3. Membres.** L' A.C.F.D. se compose de

- 1) Membres effectifs,
- 2) Membres honoraires et
- 3) Membres sympathisants.

Le nombre minimum des membres est de huit.»

- L'article 4 est modifié comme suit:

« **Art. 4. Conditions d'admission.** Seront reçus membres effectifs, les agents

- a) du groupe de traitement B1 de la rubrique «IV. Douanes»;
- b) du groupe de traitement A1 de la rubrique «IV. Douanes»;

c) du groupe de traitement A2 de la rubrique «IV. Douanes»;

d) du groupe de traitement D1 de la rubrique «IV. Douanes»;

en activité de service ayant la qualité de fonctionnaire de l'État ou d'employé public assimilé au fonctionnaire de l'État en vertu d'une disposition légale, ainsi que ceux admis au stage.

La demande d'admission doit être adressée au président de l' A.C.F.D.. Celui-ci la soumet au comité qui décide de l'admission à la majorité absolue des membres présents.

Les membres effectifs ayant reçu démission honorable de leurs fonctions et jouissant du droit à la pension sont admis d'office comme membres honoraires.

Toute personne qui s'intéresse au but de l' A.C.F.D. ou qui lui a rendu service peut être reçue membre sympathisant. Ces derniers membres sont admis par acclamation à l'assemblée générale ordinaire.

L'admission est notifiée au nouveau membre effectif ou sympathisant et un exemplaire des statuts lui est remis.».

- L'article 5 prend la forme suivante:

« **Art. 5. Cotisations.** La cotisation annuelle à payer par les membres effectifs sera fixée par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du comité.

Les membres effectifs, honoraires et sympathisants, ainsi que ceux qui sont démissionnaires ou qui ont été exclus, n'ont aucun droit à la fortune de l'A.C.F.D..».

- L'article 7 prend la teneur suivante:

« **Art. 7. Démissions.** Celui qui désire donner sa démission comme membre doit en informer par écrit le président.

Sont considérés d'office comme démissionnaires:

1) les membres effectifs dont le stage est résilié ou qui ne reçoivent pas leur nomination définitive dans le groupe de traitement en cause, ainsi que ceux quittant leurs fonctions et ne jouissant pas du droit à la pension;

2) les membres effectifs qui, à la fin de l'exercice, n'ont pas payé la cotisation annuelle et en refusent formellement le paiement ou qui ne répondent pas dans le délai d'une quinzaine de jours à une sommation leur adressée à ces fins par lettre recommandée.

Le comité notifie la démission par écrit aux intéressés.

Sur préavis à adresser au comité, les membres démissionnaires, à l'exception de ceux repris sub 1), peuvent en appeler à la prochaine assemblée générale ordinaire et disposent de la faculté de réadhérer aux conditions et moyennant observation des formalités prévues à l'article 4.».

- L'article 8 est modifié comme suit:

« **Art. 8. Exclusion.** Peuvent être exclus ceux des membres qui contreviennent aux intérêts de l'A.C.F.D. et tout acte qui serait de nature à porter atteinte à la considération et à l'honneur des membres de l' A.C.F.D.. Le non respect des présentes dispositions entraîne l'exclusion provisoire prononcée par le comité.

Pour devenir définitive, l'exclusion est proposée par le comité, dans la forme prévue à l'article 13, à l'assemblée générale ordinaire qui décide à la majorité des 2/3 des membres présents.».

- L'article 9 prend la forme suivante:

« **Art. 9. Comité.** L' A.C.F.D. est administrée par un comité de huit membres au maximum. En l'absence de candidatures en nombre suffisant, la consistance du comité peut être réduite sans que pour autant elle ne puisse être inférieure à quatre membres.

Le comité se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de 4 assesseurs. En cas d'empêchement du président, celui-ci est remplacé par le vice-président. Le comité est élu parmi les membres effectifs.

L'élection se fait au scrutin secret et à la majorité des voix parmi les membres qui, dans le délai à fixer par le comité en exercice, ont fait parvenir leur candidature au président de celui-ci. Les candidats non élus acquièrent, dans l'ordre du nombre de voix obtenus, la qualité de membre suppléant.

Les membres du comité sont élus pour une durée de quatre ans, les membres sortants étant rééligibles.

Tous les deux ans il est procédé au renouvellement partiel du comité par remplacement de la moitié de ses membres.

En cas de besoin, le comité élu peut coopter des membres appelés à assumer des charges spécifiques de représentation de l' A.C.F.D. dans les organismes où telle représentation s'impose.».

- L'article 9 bis prend la teneur suivante:

« **Art. 9 bis.** Le comité désigne en son sein les titulaires des différents postes, étant entendu que le président et le secrétaire ne peuvent être désignés parmi les élus issus d'une même série de renouvellement partiel du comité.

Les membres cooptés du comité ont voix délibérative tout comme les membres élus. Ils ne peuvent assumer au sein du comité que leur charge spécifique.

Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix des membres présents à la délibération. En cas de parité des voix, la voix du président ou de son remplaçant prime.

S'il y a deux ou plusieurs candidatures pour un même poste au comité, le titulaire en sera désigné par vote secret.

Le secrétaire du comité a droit à une indemnité annuelle de 49,00 €.».

- L'article 9 ter est supprimé.
- L'article 9 quater devient le nouveau article 9 ter.
- L'article 10 est modifié comme suit:

« **Art. 10. Charges des membres du comité.** Le président surveille et garantit l'exécution des statuts. Il fait convoquer et dirige les réunions du comité et les assemblées générales. Il signe toutes les pièces, délibérations etc. et représente l'A.C.F.D. dans ses relations avec les autorités publiques.

Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en son absence.

Le secrétaire se charge de la convocation des réunions du comité et des assemblées générales, de la rédaction des procès-verbaux et de toute correspondance nécessaire pour la bonne gestion de l' A.C.F.D..

Le trésorier prend soin des encaissements et du règlement des dépenses. Il effectue le paiement des dépenses sur visa du président. Il tient à jour la liste des membres et se charge de la commande de la couronne mortuaire obligatoire en cas de décès d'un membre de l' A.C.F.D.. Pour chaque exercice, il établit le bilan, qui, après vérification par les réviseurs de caisse, est soumis à l'assemblée générale ordinaire pour approbation. Il est responsable de l'encaissement vis-à-vis de l'A.C.F.D..

Le comité décidera du placement et en général de l'affectation des fonds de l'A.C.F.D.; le cas échéant il fera procéder à l'ouverture de comptes courants auprès d'établissements financiers.

Le comité réuni en séance régulièrement convoquée est compétent lorsque la majorité des membres est présente. Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de parité des voix, la voix du président, ou en son absence, celle du vice-président décidera.

En cas d'urgence, le comité a le pouvoir d'action directe pour toute question réclamant une décision immédiate. Il devra être rendu compte de toute action de l'espèce à la prochaine assemblée générale.».

- L'article 12 prend la forme suivante:

« **Art. 12. Réunions de groupes de membres.** Les différents groupes de membres peuvent organiser des réunions pour les membres de leur groupe et mettre à l'étude toutes les questions qui les intéressent plus spécialement.

Dans ces cas, les rapports afférents avec les résolutions éventuellement prises doivent être soumis au comité de l' A.C.F.D. qui décide des suites à y réserver et qui a seul le droit d'intervenir à ce sujet auprès des autorités publiques.

En cas de décision négative du comité, le groupe des membres intéressés peut en appeler à l'assemblée générale tant ordinaire qu'extraordinaire, qui décide suivant les dispositions statutaires.».

- L'article 13 prend la teneur suivante:

« **Art. 13. Assemblées générales.** L'assemblée générale ordinaire a lieu au courant du 1^{er} trimestre de chaque année. Le comité y rend compte de la situation morale et financière de l' A.C.F.D.. L'assemblée accorde décharge au trésorier, procède à l'élection de deux réviseurs de caisse pour l'exercice suivant.

L'assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en tout temps par le comité ou, sur demande motivée et signée de 12 membres effectifs, dans un délai approprié.

Elles sont convoquées, à moins d'urgence, 15 jours d'avance par invitations personnelles avec indication de l'ordre du jour arrêté par le comité.

Toute proposition motivée et signée par 7 membres effectifs doit être mise à l'ordre du jour dans l'ordre à arrêter par l'assemblée. Elle doit être présentée au comité au moins 8 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont compétentes si 20 membres effectifs sont présents.

En cas d'incompétence, une 2^{ème} assemblée générale avec le même ordre du jour peut délibérer valablement endéans le délai d'un mois, quel que soit le nombre des membres présents.

Il ne peut être décidé que sur les questions à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votes exprimés, sauf les exceptions prévues par les statuts. Les billets blancs et nuls ne compteront pas. En cas de parité de voix, la proposition est rejetée.».

- L'article 14 est modifié comme suit:

« **Art. 14. Relations avec d'autres organisations professionnelles.** L'assemblée générale décide de l'opportunité d'affiliation de ses membres aux diverses organisations ayant pour but la sauvegarde des intérêts des fonctionnaires de l'État, ainsi que de la coopération avec les autres associations professionnelles de la douane luxembourgeoise dans toutes les questions présentant un intérêt commun.

Le cas échéant l'assemblée générale désignera les délégués de l'A.C.F.D. auprès des diverses associations précitées et décidera en même temps de la portée de ces mandats.».

- L'article 15 prend la forme suivante:

« **Art. 15. Modification des statuts.** Les présents statuts ne peuvent être modifiés en tout temps par une assemblée générale que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée générale réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix. ».

- L'article 16 prend la teneur suivante:

« **Art. 16. Dissolution.** La dissolution de l'A.C.F.D. ne peut être votée qu'à la majorité des 2/3 des membres effectifs présents, dans une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. Cette assemblée n'est compétente que si 2/3 des membres effectifs sont présents.

En cas d'incompétence, une 2^{ème} assemblée générale ordinaire peut délibérer valablement dans l'espace d'un mois, quel que soit le nombre des membres effectifs présents.

En cas de dissolution, les fonds disponibles sont mis à la disposition de la Mutuelle des Douanes et Accises. ».

- Le nouveau article 17 est introduit en énonçant les dispositions suivantes:

« **Art. 17. Dispositions diverses.** Les statuts de l'A.C.F.D., publiés au Mémorial C, Recueil no 364 du 12 décembre 1983 sont abrogés avec effet à la date de publication des nouveaux statuts. ».

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Lynn Luciani / Jean-Claude Peffer

La Présidente / Le Secrétaire

Référence de publication: 2016099746/164.

(160070555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 203.980,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

In the year two thousand and sixteen, on the thirtieth of March.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Launchchange Holding Company, a private unlimited company established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 19 Jessops Riverside, 800 Brightside Lane, S9 2RX Sheffield, United Kingdom, and registered with the Companies House for England and Wales under company number 3259276, and

KMB S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of four hundred seventy-nine thousand seven hundred Euro (EUR 479.700,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181969,

here represented by Mrs. Marisa Gomes, employee, residing professionally in 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given within the month of March 2016. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "X-Rite Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152208, established pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 930, dated May 4, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 18, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2nd March 2016.

All the shareholders are duly represented and declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

The meeting can therefore validly decide on all the items of its agenda.

Resolutions

I. The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. Further to the above resolution, the meeting resolves to amend article 4 of the Company's articles of association as follows:

“ **Art. 4 Registered office.** The Company has its registered office in Senningerberg in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporary transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances: such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.”

III. The meeting resolves to dismiss from their position of category A managers and category B managers with immediate effect of the following persons:

Category A managers

- Mr. Jeffrey D. McKee, born on August 20, 1976 in New York, United States of America, with professional address at 5075 Manchester Hills DR SE, Grand Rapids, MI 49546-9036, United States of America;

Category B managers

- Mr. Andrej Grossmann, born on December 19, 1975 in Berlin, Germany, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe van den Avenne, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

IV. The meeting resolves to grant them discharge for the exercise of their mandate.

V. The meeting resolves to appoint as category A managers and category B manager with immediate effect and for an unlimited duration the following persons:

Category A managers

- Mr. Karel Heeren, born on February 14, 1973 in Genk, Belgium, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

Category B manager

- Mr. Emmanuel Mougeolle, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

VI. The meeting resolves to acknowledge the new composition of the board of managers resulting from the above, and to execute any document and / or agreement in relation thereto:

Category A managers

- Mr. Karel Heeren, born on February 14, 1973 in Genk, Belgium, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Frank McFaden, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, United States of America.

Category B manager

- Mr. Emmanuel Mougeolle, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Launchchange Holding Company, une société privée à responsabilité illimitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 19 Jessops Riverside, 800 Brightside Lane, S9 2RX Sheffield, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés du Royaume-Uni et du Pays-de-Galle sous le numéro 3259276,

KMB S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cents Euros (EUR 479.700,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 181969,

ici représentés par Mme. Marisa Gomes, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé au cours du mois de Mars 2016. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «X-Rite Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152208, constituée par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 930, en date du 4 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 18 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mars 2016.

Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée peut dès lors valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

Ordre du jour

I. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.»

III. L'assemblée décide de révoquer des postes de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B avec effet immédiat, des personnes suivantes:

Gérant de catégorie A

- Mr. Jeffrey D. McKee, né le 20 août 1976 à New York, Etas Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 5075 Manchester Hills DR SE, Grand Rapids, MI 49546-9036, Etats Unis d'Amérique;

Gérants de catégorie B

- Mr Andrej Grossmann, né le 19 Décembre 1975 à Berlin, Allemagne ayant son adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Philippe van den Avenne, ayant son adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

IV. L'assemblée décide leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

V. L'assemblée décide de nommer aux postes de gérants de catégorie A et de gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

Gérants de catégorie A

- M. Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérant de catégorie B

- M. Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI. L'assemblée reconnaît la nouvelle composition du conseil de gérance résultant de ce qui précède, et de signer tout document et / ou donner tout accord à cet égard:

Gérants de catégorie A

- M. Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 à Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de catégorie B

- M. Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu(e) du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il/elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016097992/170.

(160067668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Camso International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of March,

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAMSO INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 2633, MacPherson Street, J1X 0E6, Magog, Quebec, Canada, and registered with the Companies Register (Registraire des entreprises) of Quebec under number 1149472541 (the "Sole Shareholder),

Here represented by Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 24, 2016.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the Sole Shareholder holds the entire capital of CAMSO INTERNATIONAL S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 77.607 and incorporated, formerly under the legal form of a public company limited by shares (société anonyme) and the name Solideal International S.A., pursuant to a deed of Maître Marthe Thyes-Walch, notary residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 29, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 108 on February 13, 2001 (the "Company"). That the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4, 2014 and published on October 22, 2014 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3058.

II. That the share capital of the Company amounts to fifty-one million US Dollars (USD 51,000,000) and is represented by twenty (20) ordinary shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each, two hundred

ninety (290) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each, and two hundred (200) class A mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Consider waiving the convening formalities;
2. Consider the amendment of Article 5.10, Article 15, Article 16 and Section “VII. Definitions” of the articles of association of the Company as follows:

“ **5.10.** The respective MRPS/Class A MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their MRPS/Class A MRPS by the Company under Article 5.7 or Article 5.8, shall be entitled to receive an amount (either in cash and/or in kind) equal to the sum of (i) the aggregate par value of the redeemed or acquired MRPS/Class A MRPS, (ii) MRPS/Class A MRPS Premium attached to the redeemed or acquired MRPS/Class A MRPS, as well as (iii) any preferred dividend as defined in Article 15 accumulated but not yet declared on the redeemed or acquired MRPS/Class A MRPS at the time of redemption or acquisition (the “Price”).

In case the Company does not dispose of funds available for distribution to pay the Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Price in kind (partially or in full).

MRPS/Class A MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the relevant MRPS/Class A MRPS premium account(s) shall be reduced accordingly.

Art. 15. Distribution. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of expenses and amortisation represent the net profit as approved by the annual general meeting of the shareholders. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, carried forward, or transferred to a distributable reserve.

For every financial year of the Company, (i) a cumulative preferred dividend of eight point two hundred fifteen percent (8.215%) a year shall accrue on the MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the MRPS and MRPS premium account until the MRPS' redemption (the “MRPS Preferred Dividend”) and (ii) a cumulative preferred dividend of four point eight hundred fifteen percent (4.815%) a year shall accrue on the Class A MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class A MRPS and Class A MRPS premium account until the Class A MRPS' redemption (the “Class A Preferred Dividend”) and together with the MRPS Preferred Dividend, the “Preferred Dividend(s)”.

Preferred Dividend may be either (i) cumulated or (ii) declared each year to the extent the Company has sufficient earnings before interest, taxes, depreciation and amortization (“EBITDA”). If the current year's Preferred Dividend is not declared (due to a lack of EBITDA or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS/Class A MRPS to the extent that there is sufficient EBITDA.

Preferred Dividend accumulated on each MRPS and Class A MRPS shall be paid simultaneously on MRPS and Class A MRPS, except when Preferred Dividend are paid as part of the Price for the redemption of a specific class of MRPS/Class A MRPS. In case of partial payment of accumulated Preferred Dividend, such payment shall be made pro rata between Preferred Dividend accumulated on the MRPS and Preferred Dividend accumulated on the Class A MRPS.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year (“Ordinary Dividend”), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividend of the holders of MRPS/Class A MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The holders of MRPS/Class A MRPS are not entitled to the Ordinary Dividend, except when holding Ordinary Share (s) as well as MRPS and/or Class A MRPS.

The Preferred Dividend and/or the Ordinary Dividend may be paid in cash or in kind, if the MRPS/Class A MRPS holder (s) and/or Ordinary Shares holder(s) so agree.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS/Class A MRPS (“Preferred Interim Dividend”) and Ordinary Shares (“Ordinary Interim Dividend”), subject to the drafting of an interim balance sheet showing sufficient EBITDA. The declaration of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS/Class A MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total EBITDA since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the articles of association. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS/Class A MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e., MRPS/Class A MRPS and MRPS/Class A MRPS premium account) and Preferred Dividend accumulated or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares and Ordinary Share premium account) until all rights to repayment of the holders of MRPS/Class A MRPS have been discharged.

Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS/Class A MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS/Class A MRPS pro rata their repayment rights.

Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS/Class A MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS/Class A MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.”

VII. Definitions

The following capitalized terms used in these articles of association shall have the following meanings:

- Articles has the meaning given in Article 1.
- Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.
- Class A MRPSs has the meaning given in Article 5.2.
- Class A MRPSs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.6.
- Class A Preferred Dividend has the meaning given in Article 15.
- Company has the meaning given in Article 1.
- EBITDA has the meaning given in Article 15.
- Law has the meaning given in Article 1.
- Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in Article 5.4.
- Ordinary Shares has the meaning given in Article 5.2.
- Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.6.
- MRPSs has the meaning given in Article 5.2.
- MRPS Period End Date means: (a) issuance date of the respective MRPSs of each year occurring before the date specified in Article 5.8; and each date of redemption of the respective MRPSs by the Company pursuant to Article 5.8 and Article 5.9; or (b) if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous Business Day).
- MRPS Preferred Dividend has the meaning given in Article 15.
- MRPS Shareholder(s) has the meaning given in Article 5.4.
- MRPSs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.6.
- Ordinary Dividend has the meaning given in Article 15.
- Preferred Dividend(s) has the meaning given in Article 15.
- Preferred Interim Dividend has the meaning given in Article 15.
- Price has the meaning given in Article 5.10.
- Ordinary Interim Dividend has the meaning given in Article 15.
- Shareholders has the meaning given in Article 5.5.
- Shares has the meaning given in Article 5.2.”;

3. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present extraordinary general shareholder's meeting, the Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities, as it considers having been duly convened and

declares having full knowledge of the agenda of the present meeting which has been communicated to it in advance, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that Article 5.10, Article 15, Article 16 and Section “VII. Definitions” of the articles of association of the Company are amended and shall henceforth be read as follows:

“ **5.10.** The respective MRPS/Class A MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their MRPS/Class A MRPS by the Company under Article 5.7 or Article 5.8, shall be entitled to receive an amount (either in cash and/or in kind) equal to the sum of (i) the aggregate par value of the redeemed or acquired MRPS/Class A MRPS, (ii) MRPS/Class A MRPS Premium attached to the redeemed or acquired MRPS/Class A MRPS, as well as (iii) any preferred dividend as defined in Article 15 accumulated but not yet declared on the redeemed or acquired MRPS/Class A MRPS at the time of redemption or acquisition (the “Price”).

In case the Company does not dispose of funds available for distribution to pay the Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Price in kind (partially or in full).

MRPS/Class A MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the relevant MRPS/Class A MRPS premium account(s) shall be reduced accordingly.

Art. 15. Distribution. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of expenses and amortisation represent the net profit as approved by the annual general meeting of the shareholders. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, carried forward, or transferred to a distributable reserve.

For every financial year of the Company, (i) a cumulative preferred dividend of eight point two hundred fifteen percent (8.215%) a year shall accrue on the MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the MRPS and MRPS premium account until the MRPS' redemption (the “MRPS Preferred Dividend”) and (ii) a cumulative preferred dividend of four point eight hundred fifteen percent (4.815%) a year shall accrue on the Class A MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class A MRPS and Class A MRPS premium account until the Class A MRPS' redemption (the “Class A Preferred Dividend”) and together with the MRPS Preferred Dividend, the “Preferred Dividend(s)”.

Preferred Dividend may be either (i) cumulated or (ii) declared each year to the extent the Company has sufficient earnings before interest, taxes, depreciation and amortization (“EBITDA”). If the current year's Preferred Dividend is not declared (due to a lack of EBITDA or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS/Class A MRPS to the extent that there is sufficient EBITDA.

Preferred Dividend accumulated on each MRPS and Class A MRPS shall be paid simultaneously on MRPS and Class A MRPS, except when Preferred Dividend are paid as part of the Price for the redemption of a specific class of MRPS/Class A MRPS. In case of partial payment of accumulated Preferred Dividend, such payment shall be made pro rata between Preferred Dividend accumulated on the MRPS and Preferred Dividend accumulated on the Class A MRPS.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year (“Ordinary Dividend”), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividend of the holders of MRPS/Class A MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The holders of MRPS/Class A MRPS are not entitled to the Ordinary Dividend, except when holding Ordinary Share (s) as well as MRPS and/or Class A MRPS.

The Preferred Dividend and/or the Ordinary Dividend may be paid in cash or in kind, if the MRPS/Class A MRPS holder (s) and/or Ordinary Shares holder(s) so agree.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS/Class A MRPS (“Preferred Interim Dividend”) and Ordinary Shares (“Ordinary Interim Dividend”), subject to the drafting of an interim balance sheet showing sufficient EBITDA. The declaration of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS/Class A MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total EBITDA since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the articles of association. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be

carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS/Class A MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e., MRPS/Class A MRPS and MRPS/Class A MRPS premium account) and Preferred Dividend accumulated or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares and Ordinary Share premium account) until all rights to repayment of the holders of MRPS/Class A MRPS have been discharged.

Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS/Class A MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS/Class A MRPS pro rata their repayment rights.

Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS/Class A MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS/Class A MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company.

Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.”

VII. Definitions

The following capitalized terms used in these articles of association shall have the following meanings:

- Articles has the meaning given in Article 1.
 - Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.
 - Class A MRPSs has the meaning given in Article 5.2.
 - Class A MRPSs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.6.
 - Class A Preferred Dividend has the meaning given in Article 15.
 - Company has the meaning given in Article 1.
 - EBITDA has the meaning given in Article 15.
 - Law has the meaning given in Article 1.
 - Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in Article 5.4.
 - Ordinary Shares has the meaning given in Article 5.2.
 - Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.6.
 - MRPSs has the meaning given in Article 5.2.
 - MRPS Period End Date means: (a) issuance date of the respective MRPSs of each year occurring before the date specified in Article 5.8; and each date of redemption of the respective MRPSs by the Company pursuant to Article 5.8 and Article 5.9; or (b) if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous Business Day).
 - MRPS Preferred Dividend has the meaning given in Article 15.
 - MRPS Shareholder(s) has the meaning given in Article 5.4.
 - MRPSs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.6.
 - Ordinary Dividend has the meaning given in Article 15.
 - Preferred Dividend(s) has the meaning given in Article 15.
 - Preferred Interim Dividend has the meaning given in Article 15.
 - Price has the meaning given in Article 5.10.
 - Ordinary Interim Dividend has the meaning given in Article 15.
 - Shareholders has the meaning given in Article 5.5.
 - Shares has the meaning given in Article 5.2.”;
- There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the proxyholder of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le trente-et-unième jour du mois de mars,

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAMSO INC., une société dûment constituée et valablement existante selon le droit du Canada, ayant son siège social au 2633, MacPherson Street, J1X 0E6, Magog, Québec, Canada et enregistrée auprès du Registraire des entreprises de Québec sous le numéro 1149472541 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2016.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire d'acter comme suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de CAMSO INTERNATIONAL S.A R.L., une société à responsabilité limitée existant à Luxembourg, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.607 et anciennement constituée sous la forme juridique d'une société anonyme avec la dénomination sociale Solideal International S.A., au terme d'un acte de Maître Marthe Thyges-Walch, notaire résidant alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 29 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 13 février 2001 (la «Société»). Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 4 septembre 2014 et publié le 22 octobre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3058.

II. Que le capital social de la Société s'élève à cinquante-et-un millions de Dollars Américains (USD 51.000.000) et est représenté par vingt (20) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (USD 100.000) chacune, deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (USD 100.000) chacune, et deux cent (200) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (USD 100.000) chacune.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des Article 5.10, Article 15, Article 16 et de la Section «VII. Définitions» des statuts de la Société, telle que suit:

« **5.10.** L'(es) Associé(s) PSPOR/PSPOR de Classe A respectifs, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de ses/leurs PSPOR/PSPOR de Classe A par la Société conformément à l'article 5.7 ou à l'article 5.8 aura/auront le droit de percevoir un montant (en numéraire et/ou en nature) égal à la somme (i) de la valeur nominale totale des PSPOR/PSPOR de Classe A remboursées ou acquises, (ii) du Compte de Prime d'Emission de PSPOR/PSPOR de Classe A attaché aux PSPOR/PSPOR de Classe A remboursées ou acquises et (iii) de tout dividende préférentiel tel que défini à l'article 15 accumulé mais non encore déclaré sur les PSPOR/PSPOR de Classe A remboursées ou acquises au jour du rachat ou de l'acquisition (le «Prix»).

Si la Société ne dispose pas des fonds disponibles pour une distribution afin de payer le Prix en numéraire à la Date de Maturité, elle peut, à sa seule discrétion, payer le Prix en nature (en partie ou en totalité).

Les PSPOR/PSPOR de Classe A remboursées par la Société seront immédiatement annulées et le montant du capital social sera réduit en conséquence. En outre, le/les Compte(s) de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR/PSPOR de Classe A adéquate(s) sera/seront réduit(s) en conséquence.

Art. 15. Distribution. Les bénéfices bruts de la Société décrits dans les comptes annuels, après déduction des dépenses et amortissements, représentent le bénéfice net tel qu'approuvé par l'assemblée générale des associés. Un montant égal à cinq pourcents (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'/aux associé(s) proportionnellement aux parts sociales qu'il(s) détenait/détenaient, a/ont reporté en avant ou transféré à une réserve distribuable.

Pour chaque exercice social de la Société, (i) un dividende préférentiel de huit virgule deux cent quinze pourcent (8,215%) par an s'accumule sur les PSPOR, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des PSPOR et du Compte de Prime d'Emission des PSPOR jusqu'au rachat des PSPOR («Dividende Préférentiel des PSPOR») et (ii) un dividende préférentiel de quatre virgule huit cent quinze pourcent (4,815%) par an s'accumule sur les PSPOR de Classe A, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et

calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des PSPOR de Classe A et du Compte de Prime d'Emission des PSPOR de Classe A jusqu'au rachat des PSPOR de Classe A («Dividende Préférentiel de Classe A», et ensemble avec le Dividende Préférentiel des PSPOR, le(s) «Dividende(s) Préférentiel(s)»).

Les Dividendes Préférentiels peuvent être (i) soit cumulés (ii) soit distribués chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits avant intérêt, taxe, dépréciation et amortissement («EBITDA»). Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne sont pas déclarés (à cause d'un manque d'EBITDA ou autre), ils sont cumulés et peuvent être déclarés à tout moment jusqu'au rachat des PSPOR/PSPOR de Classe A, à condition que l'EBITDA soit suffisant.

Les Dividendes Préférentiels accrus sur chaque PSPOR/PSPOR de Classe A seront payés simultanément sur le PSPOR/PSPOR de Classe A, sauf lorsque les Dividendes Préférentiels sont payés en tant que partie du Prix pour le rachat d'une classe spécifique de PSPOR/PSPOR de Classe A. En cas de paiement partiel des Dividendes Préférentiels accrus, un tel paiement se fera au pro rata entre les Dividendes Préférentiels accrus sur les PSPOR et les Dividendes Préférentiels accrus sur les PSPOR de Classe A.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit, lors de chaque exercice social, aux bénéfices restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A de recevoir des Dividendes Préférentiels sur l'année en cours et les années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A n'ont pas droit au Dividende Ordinaire, sauf s'ils détiennent des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR et/ou des PSPOR de Classe A.

Les Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Ordinaires peuvent être payés en espèces ou en nature, si le(s) détenteur(s) de PSPOR/PSPOR de Classe A et/ou le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires en convient/conviennent.

Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les PSPOR/PSPOR de Classe A («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant des EBITDA suffisants. La déclaration d'Acompte sur Dividendes Préférentiels sera limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les PSPOR/PSPOR de Classe A au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux bénéfices distribuables excédant le bénéfice nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'exercice social. Chaque gérant peut, à sa seule discrétion, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total d'EBITDA depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A ont un droit préférentiel au rachat de leur apport (c.-à-d. les PSPOR/PSPOR de Classe A et le Compte de Prime d'Emission des PSPOR/PSPOR de Classe A) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (c.-à-d. les Parts Sociales Ordinaires et le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A n'ont pas été exécutés.

S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de rachat des PSPOR/PSPOR de Classe A, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A, au prorata de leurs droits préférentiels.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société après que les détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel. Les détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A sont donc exclus de tout boni de liquidation de la Société après avoir obtenu le paiement de leur droit préférentiel.

Suite à la liquidation, les livres et registres de la Société seront conservés durant la période de temps prescrite par la loi, par la personne nommée à cet effet par une résolution de l'Assemblée Générale, pour dissoudre la Société. Si l'Assemblée Générale n'a nommé personne, le liquidateur en aura la charge.»

VII Définitions

Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

- Statuts a la signification qui lui est conférée à l'article 1.
- Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) ou les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.
- PSPOR de Classe A a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.
- Compte de Reserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe A a la signification qui lui est conférée à l'article 5.6.

- Dividende Préférentiel de Classe A a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
- Société a la signification qui lui est conférée à l'article 1.
- EBITDA a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
- Loi a la signification qui lui est conférée à l'article 1.
- Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.4.
- Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.
- Compte de Reserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.6.
- PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.
- Date de Fin de Période PSPOR signifie: (a) le jour d'émission des PSPOR émises respectivement au cours des années précédant la date mentionnée à l'article 5.8; et chaque date de rachat des PSPOR par la Société conformément à l'article 5.8. et à l'article 5.9; ou (b) si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PSPOR prendra fin le Jour Ouvrable précédent).
- Dividende Préférentiel de PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
- Associé(s) PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.4.
- Compte de Reserve de Prime d'Emission PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.6.
- Dividende Ordinaire a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
- Dividende(s) Préférentiel(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
- Acompte sur Dividendes Préférentiels a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
- Prix a la signification qui lui est conférée à l'article 5.10.
- Acompte sur Dividendes Ordinaire a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
- Associé(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.5.
- Parts Sociales a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.»

3. Divers.

IV. Que, sur la base de cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée extraordinaire des associés, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation comme il considère avoir été dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée qui lui a été communiquée à l'avance afin que l'assemblée puisse valablement décider sur chaque élément de l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que l'Article 5.10, l'Article 15, l'Article 16 et la Section «VII. Définitions» des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **5.10.** L(es) Associé(s) PSPOR/PSPOR de Classe A respectifs, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de ses/leurs PSPOR/PSPOR de Classe A par la Société conformément à l'article 5.7 ou à l'article 5.8 aura/auront le droit de percevoir un montant (en numéraire et/ou en nature) égal à la somme (i) de la valeur nominale totale des PSPOR/PSPOR de Classe A remboursées ou acquises, (ii) du Compte de Prime d'Emission de PSPOR/PSPOR de Classe A attaché aux PSPOR/PSPOR de Classe A remboursées ou acquises et (iii) de tout dividende préférentiel tel que défini à l'article 15 accumulé mais non encore déclaré sur les PSPOR/PSPOR de Classe A remboursées ou acquises au jour du rachat ou de l'acquisition (le «Prix»).

Si la Société ne dispose pas des fonds disponibles pour une distribution afin de payer le Prix en numéraire à la Date de Maturité, elle peut, à sa seule discrétion, payer le Prix en nature (en partie ou en totalité).

Les PSPOR/PSPOR de Classe A remboursées par la Société seront immédiatement annulées et le montant du capital social sera réduit en conséquence. En outre, le/les Compte(s) de Reserve de Prime d'Emission des PSPOR/PSPOR de Classe A adéquate(s) sera/seront réduit(s) en conséquence.

Art. 15. Distribution. Les bénéfices bruts de la Société décrits dans les comptes annuels, après déduction des dépenses et amortissements, représentent le bénéfice net tel qu'approuvé par l'assemblée générale des associés. Un montant égal à cinq pourcents (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'/aux associé(s) proportionnellement aux parts sociales qu'il(s) détenait/détenaient, a/ont reporté en avant ou transféré à une réserve distribuable.

Pour chaque exercice social de la Société, (i) un dividende préférentiel de huit virgule deux cent quinze pourcent (8,215%) par an s'accumule sur les PSPOR, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des PSPOR et du Compte de Prime d'Emission des PSPOR jusqu'au rachat des PSPOR («Dividende Préférentiel des PSPOR») et (ii) un dividende préférentiel de quatre virgule huit cent quinze

pourcent (4,815%) par an s'accumule sur les PSPOR de Classe A, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des PSPOR de Classe A et du Compte de Prime d'Emission des PSPOR de Classe A jusqu'au rachat des PSPOR de Classe A («Dividende Préférentiel de Classe A», et ensemble avec le Dividende Préférentiel des PSPOR, le(s) «Dividende(s) Préférentiel(s)»).

Les Dividendes Préférentiels peuvent être (i) soit cumulés (ii) soit distribués chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits avant intérêt, taxe, dépréciation et amortissement («EBITDA»). Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne sont pas déclarés (à cause d'un manque d'EBITDA ou autre), ils sont cumulés et peuvent être déclarés à tout moment jusqu'au rachat des PSPOR/PSPOR de Classe A, à condition que l'EBITDA soit suffisant.

Les Dividendes Préférentiels accrus sur chaque PSPOR/PSPOR de Classe A seront payés simultanément sur le PSPOR/PSPOR de Classe A, sauf lorsque les Dividendes Préférentiels sont payés en tant que partie du Prix pour le rachat d'une classe spécifique de PSPOR/PSPOR de Classe A. En cas de paiement partiel des Dividendes Préférentiels accrus, un tel paiement se fera au pro rata entre les Dividendes Préférentiels accrus sur les PSPOR et les Dividendes Préférentiels accrus sur les PSPOR de Classe A.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit, lors de chaque exercice social, aux bénéfices restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A de recevoir des Dividendes Préférentiels sur l'année en cours et les années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A n'ont pas droit au Dividende Ordinaire, sauf s'ils détiennent des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR et/ou des PSPOR de Classe A.

Les Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Ordinaires peuvent être payés en espèces ou en nature, si le(s) détenteur(s) de PSPOR/PSPOR de Classe A et/ou le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires en convient/conviennent.

Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les PSPOR/PSPOR de Classe A («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant des EBITDA suffisants. La déclaration d'Acompte sur Dividendes Préférentiels sera limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les PSPOR/PSPOR de Classe A au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux bénéfices distribuables excédant le bénéfice nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'exercice social. Chaque gérant peut, à sa seule discrétion, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total d'EBITDA depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (c.-à-d. les PSPOR/PSPOR de Classe A et le Compte de Prime d'Emission des PSPOR/PSPOR de Classe A) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (c.-à-d. les Parts Sociales Ordinaires et le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A n'ont pas été exécutés.

S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des PSPOR/PSPOR de Classe A, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A, au prorata de leurs droits préférentiels.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société après que les détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel. Les détenteurs de PSPOR/PSPOR de Classe A sont donc exclus de tout boni de liquidation de la Société après avoir obtenu le paiement de leur droit préférentiel.

Suite à la liquidation, les livres et registres de la Société seront conservés durant la période de temps prescrite par la loi, par la personne nommée à cet effet par une résolution de l'Assemblée Générale, pour dissoudre la Société. Si l'Assemblée Générale n'a nommé personne, le liquidateur en aura la charge.»

VII Définitions

Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

- Statuts a la signification qui lui est conférée à l'article 1.
- Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) ou les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

- PSPOR de Classe A a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.
 - Compte de Reserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe A a la signification qui lui est conférée à l'article 5.6.
 - Dividende Préférentiel de Classe A a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
 - Société a la signification qui lui est conférée à l'article 1.
 - EBITDA a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
 - Loi a la signification qui lui est conférée à l'article 1.
 - Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.4.
 - Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.
 - Compte de Reserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.6.
 - PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.
 - Date de Fin de Période PSPOR signifie: (a) le jour d'émission des PSPOR émises respectivement au cours des années précédant la date mentionnée à l'article 5.8; et chaque date de rachat des PSPOR par la Société conformément à l'article 5.8. et à l'article 5.9; ou (b) si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PSPOR prendra fin le Jour Ouvrable précédent).
 - Dividende Préférentiel de PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
 - Associé(s) PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.4.
 - Compte de Reserve de Prime d'Emission PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.6.
 - Dividende Ordinaire a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
 - Dividende(s) Préférentiel(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
 - Acompte sur Dividendes Préférentiels a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
 - Prix a la signification qui lui est conférée à l'article 5.10.
 - Acompte sur Dividendes Ordinaire a la signification qui lui est conférée à l'article 15.
 - Associé(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.5.
 - Parts Sociales a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.»
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion de l'assemblée a pris fin.

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges de toute nature qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à approximativement mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, son mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11439. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016093117/518.

(160062321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

Sixteen Marigold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 205.416.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of March.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédinge sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appears:

Alter Domus (Services) Malta Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Vision Exchange Building, Territorials Street, Mriehel BKR 3000, Malta, registered with the Malta Trade Registry under number C 50530.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Sixteen Marigold S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating or the sole shareholder (as the case may be) in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote (whatever his/her class of manager if any).

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager present or represented in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of the managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong to.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by the majority of managers including at least one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his/her function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her in the name of the Company; as a mandatory he/she is only responsible for the execution of his/her mandate.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meetings of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his/her proxyholder.

Resolutions in writing approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular resolutions, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunication medias.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meetings is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than a half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders will immediately be convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of shareholders voting whatever majority of capital is represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the clauses of Section XII of the law of August 10, 1915 on “sociétés à responsabilité limitée”.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the share capital have been entirely subscribed by Alter Domus (Services) Malta Limited, above named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500

(twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at around one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Christophe Davezac, private employee, born on 14th February 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mrs. Sandra Legrand, private employee, born on 14th September 1974 in Bastogne, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, this incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

Alter Domus (Services) Malta Limited, une société constituée sous les lois de Malte, ayant son siège social à Vision Exchange Building, Territorials Street, Mriehel BKR 3000, Malte, inscrite auprès du Registre de Commerce de Malte sous le numéro C 50530.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Sixteen Marigold S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou

filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus (Services) Malta Limited, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Madame Sandra Legrand, employée privée, née le 14 septembre 1974 à Bastogne, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11167. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094154/400.

(160063532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Imrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.096.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097593/10.

(160068347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Indigo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.302.

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à compter du 1^{er} Août 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016097594/10.

(160068316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095382/9.

(160065684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2657 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095383/9.

(160065751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.
